

L'Environnement pour les **EUROPEENS**

Magazine de la Direction Générale de l'environnement

Stratégies thématiques

Une nouvelle approche de la politique de l'environnement

- REACH, le principal obstacle est franchi
- L'UE, fer de lance du débat mondial sur l'avenir de Kyoto
- Olympisme et respect de l'environnement

Sommaire

3 Stratégies thématiques

- Les déchets à contribution
- Exploitation durable des ressources: Économiser les ressources pour stimuler la croissance
- Pollution atmosphérique: Pour un air toujours plus propre...



6 Changement climatique
L'UE, fer de lance du débat mondial sur l'avenir de Kyoto



7 Règlementation des produits chimiques
REACH, le principal obstacle est franchi



8 Déchets électriques et électroniques
Des déchets pas comme les autres...



9 Turin 2006
Olympisme et respect de l'environnement



10 Programme LIFE-Environnement
Un nouvel élan pour l'environnement



12 Marchés publics verts
Le pouvoir d'achat au service de l'environnement



13 Présidence autrichienne
Priorité au développement durable, à la pollution atmosphérique et aux inondations



14 LES GRANDS THÈMES:
Les organismes génétiquement modifiés
OGM – Trouver le juste équilibre



15 Rapport de l'AEE
"Constats et perspectives" 2005
L'environnement, un sujet brûlant



16 Nouvelles publications
Propositions et Communications récentes
Agenda

Rédaction – Information

L'Environnement pour les Européens est un magazine publié par l'unité «Communication» de la Direction Générale de l'environnement.

Rédacteur en chef: Henk Kalfsbeek. Coordinatrice: Rosa Fina. Publication trimestrielle, *L'environnement pour les Européens* est disponible en allemand, anglais, espagnol, français, italien, polonais et grec. Abonnement gratuit. Pour plus d'informations, contacter l'unité «Communication»:

Fax: (32-2) 29-69560

Information et documents: <http://europa.eu.int/comm/environment/env-informa/>

Site web *L'Environnement pour les Européens*:
<http://europa.eu.int/comm/environment/news/efe/index.htm>

Pour de plus amples détails, cliquer sur:
http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm

L'Europe verte en ligne

Où en est la législation communautaire dans le domaine de l'environnement? Que fait l'Europe en matière de faune et de flore, de qualité des eaux, de gestion des déchets? Qu'est-ce qu'une politique de produits intégrée et comment bénéficier d'un écolabel? De A (Accession Strategies for the Environment) à Z – ou plus précisément W (Wildlife Protection) –, un index alphabétique guide les interrogations de ceux qui s'intéressent aux questions (scientifiques, politiques, industrielles...) touchant au domaine – large sensu – de l'environnement. Ces informations sont accessibles à partir de la page d'accueil du site Internet de la DG Environnement de la Commission européenne. Vous pouvez ainsi cerner ses domaines d'action, vous informer sur les instruments de financement en vigueur ou encore affiner vos recherches en consultant une librairie virtuelle bien fournie (lettres d'information contenant des analyses et des reportages, discours clés, communiqués de presse, manifestations...). Découvrez les tout derniers développements en cliquant sur «Quoi de neuf?».

http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm

Note

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom, ne pourra être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans la présente publication, ni des erreurs qui, malgré le soin apporté à la préparation et au contrôle de cette publication, pourraient s'y glisser.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006
ISSN 1563-4159

© Communautés européennes, 2006
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

Abonnements

Je souhaite recevoir gratuitement un exemplaire de la publication trimestrielle *L'Environnement pour les Européens*

en allemand en anglais en espagnol en français en italien en polonais en grec

Nom:

Organisation:

Rue: N°:

BP: Code postal:

Ville: Pays:

Tél.: Fax:

E-mail:

Formulaire à envoyer ou à télécopier à la DG Environnement – Unité «Communication»
Rue de la Loi 200 – B-1049 Bruxelles
Fax (32-2) 296 95 60

Vous pouvez également vous abonner en ligne à l'adresse:
http://europa.eu.int/comm/environment/maillingregistration/main/mailling_reg.cfm



➤ Stratégies thématiques: Déchets

La présente édition de *L'Environnement pour les Européens* se penche sur trois des nouvelles stratégies thématiques développées par la Commission européenne dans le cadre du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement. Elles seront sept au total, couvrant la pollution atmosphérique, l'environnement marin, l'exploitation durable des ressources, la prévention et le recyclage des déchets, l'environnement urbain et les pesticides (cf. n° 21). Les stratégies thématiques reposent sur un processus de recherche et de consultation détaillé. Elles abordent sous un angle holistique quelques-uns des problèmes environnementaux les plus urgents du moment, en misant sur toute une série d'options stratégiques rentables ainsi que sur une simplification de la législation.

© Communautés européennes

Les déchets à contribution

Vu le volume de déchets produits chaque année en Europe et l'évolution des nouvelles technologies, le recyclage est devenu une véritable nécessité. La nouvelle stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets propose une modernisation de l'approche de l'Union européenne en actualisant les politiques existantes et en créant un marché du recyclage.

Chaque année, l'Union européenne génère environ 1,8 milliard de tonnes de déchets, un volume qui augmente parallèlement à la croissance économique. Entre 1995 et 2003, le PIB et le volume de déchets municipaux ont augmenté chacun de 19%. En dépit du développement du recyclage, les décharges – le mode d'élimination des déchets le plus problématique – ont vu leur volume de déchets ne diminuer que très faiblement.

Pour certains, qui dit déchets dit amoncellement d'ordures et décharges toxiques; pour d'autres, les déchets constituent une opportunité commerciale potentielle: se débarrasser de manière écologique des déchets des autres. Dans un cas comme dans l'autre, les déchets coûtent cher, tant sur le plan financier qu'environnemental. À elle seule, la gestion des déchets dangereux et municipaux coûterait quelque 75 milliards d'euros, par an, à l'industrie et aux citoyens.

L'Union européenne a géré le problème des déchets avec un certain succès. Les décharges et les incinérateurs les plus polluants sont assainis et des Directives spécifiques ciblent les problèmes causés par les déchets d'emballages, les véhicules en fin de vie et les déchets d'équipements électriques et électroniques. Mais davantage de mesures s'imposent pour éviter la production de déchets à la source et promouvoir encore plus le recyclage.

La nouvelle stratégie thématique de la Commission introduit une approche globale qui se concentre sur la pollution provoquée par les déchets tout en examinant la manière dont les politiques de prévention, de recyclage et de valorisation peuvent être mises en œuvre tout en optimisant l'utilisation des ressources.

Une législation moderne

L'objectif général de la stratégie est de faire en sorte que la politique en matière de déchets contribue à l'exploitation durable des ressources naturelles, la priorité étant accordée au recyclage et à la valorisation énergétique; la mise en décharge étant considérée comme une solution de dernier recours.

La stratégie s'articule autour d'un ensemble de mesures, assorties d'un calendrier précis. La première tâche consiste à actualiser la législation communautaire relative aux déchets, en vigueur depuis 30 ans. Le cadre en place sera réaménagé de façon à en simplifier le contenu et à le préciser – en accord avec le processus lancé par la Commission en faveur d'une "meilleure réglementation" – et ainsi prévenir par la même occasion les chevauchements et les incohérences. La bonne nouvelle est que, sur le plan pratique, les industries utilisant des déchets ne devront plus demander deux permis au titre de la législation sur les déchets et de la législation générale sur l'environnement.

La stratégie offrira aux États membres un cadre européen à la fois pratique et scientifique régissant la prévention des déchets. À l'intérieur de ce cadre, la Commission souhaiterait que les États membres fassent figurer des programmes nationaux de prévention des déchets qui soient adaptés au contexte local et conviviaux aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises.

La valorisation des déchets peut être améliorée par l'introduction de normes de qualité destinées à garantir la "propreté" des installations et des matériaux recyclés. Cela devrait permettre d'éviter les cas de "mauvais recyclage" pouvant saper la confiance des consommateurs et compromettre le marché, comme dans l'exemple du compost contaminé.

En élaborant des normes de qualité, la nouvelle stratégie devrait également contribuer à offrir des débouchés à ceux pour qui le recyclage et la valorisation sont une réalité. La stratégie vise enfin à sensibiliser l'opinion publique quant aux moyens à mettre en œuvre pour lutter individuellement contre les déchets. ■

Pour plus d'informations

Stratégies thématiques
www.europa.eu.int/comm/environnement/newprg/strategies_en.htm

Stratégie thématique en matière de déchets
www.europa.eu.int/comm/environnement/waste/index.htm

➤ Stratégies thématiques: Exploitation durable des ressources naturelles

L'économie européenne est une grande consommatrice de ressources naturelles. Mais, à terme, l'environnement risque de s'en trouver menacé, tout comme la croissance future et le bien-être de la planète. Consciente de cette menace, la Commission européenne a décidé de frapper fort en proposant une politique globale en faveur de l'utilisation durable des ressources. Une politique qui va au-delà des mesures en vigueur axées sur les différentes sources de pollution ou activités économiques.

Économiser les ressources pour stimuler la croissance

© stock.xchng

Au cours des 50 dernières années, les écosystèmes ont subi une véritable transformation du fait de l'homme. Dans l'histoire de l'humanité, on a d'ailleurs rarement assisté à une transformation aussi rapide et profonde. En cause, les demandes croissantes en nourriture, eau douce, bois, fibres et combustibles. La consommation en matériaux au sein de l'Union européenne est restée quasiment constante au cours des deux dernières décennies bien que l'économie ait enregistré une croissance de 50%.

Même si ce constat indique une amélioration significative en matière d'efficacité des ressources, le scénario actuel ne peut perdurer. Si tel est le cas, certains stocks commerciaux de poissons risquent de disparaître, la perte de biodiversité s'accroîtra et les émissions de CO₂ continueront à grimper, causant des dommages écologiques irréversibles aux conséquences socioéconomiques graves. Rien qu'en Europe, les zones bâties ont progressé de 20% en 20 ans, en empiétant sur les campagnes, alors que la population n'a augmenté que de 6%.

Le défi des décideurs politiques consiste à stimuler la croissance économique tout en préservant l'environnement. Et ces deux objectifs ne s'opposent pas. L'exploitation efficace des ressources est une bonne chose pour la croissance, ce qui n'est pas le cas de la surexploitation qui risque, à terme, de freiner la création de richesses.

La stratégie thématique démontre dans quelle mesure les incidences environnementales de l'utilisation des ressources naturelles – tant en Europe qu'ailleurs – peuvent être prises en compte dans le processus d'élaboration

de politiques telles que l'agriculture, la pêche, l'énergie et les transports. Cette approche s'intéresse à la manière dont les ressources sont extraites, récoltées, transformées et ensuite éliminées.

Une nouvelle approche

L'objectif de la stratégie est de découpler l'impact environnemental de la croissance économique. Étant donné qu'il s'agit d'un processus de longue haleine, le calendrier proposé s'étale sur 25 ans. L'idée est de mieux comprendre l'utilisation des ressources, de promouvoir des mesures nationales, européennes et internationales en vue d'atteindre l'objectif principal fixé et ainsi de développer les politiques et la législation en vigueur.

Trois pistes sont identifiées pour y parvenir: accroître la productivité de manière à diminuer l'apport en ressources par unité de PIB, limiter l'impact environnemental par unité de ressources utilisées – comme dans le cas de l'agriculture biologique – et remplacer une ressource par une autre – les combustibles fossiles par l'énergie éolienne, par exemple.

La stratégie ne prévoit pas de plan d'action à l'échelle de l'Union européenne ni d'objectifs quantitatifs. Elle ne propose pas non plus de nouvelle législation ni de dépenses autres que certains frais administratifs et opérationnels. Elle recommande à chaque État membre d'élaborer ses propres mesures et programmes nationaux en matière de gestion des ressources naturelles. Afin de soutenir le processus, la Commission envisage de mettre sur pied un forum de haut

niveau rassemblant des fonctionnaires nationaux et européens ainsi que des représentants d'associations environnementales et de consommateurs.

La contribution de spécialistes

Parallèlement, la stratégie prévoit la création d'un panel international regroupant une vingtaine de scientifiques chargés de conseiller en toute indépendance l'Union européenne, les autorités nationales – en particulier dans les pays en développement – et les organisations internationales, quant à l'extraction et à l'utilisation des ressources naturelles.

En étroite collaboration avec le Centre commun de recherche, l'Office statistique de l'Union européenne et l'Agence européenne pour l'environnement, la Commission créera un centre d'information afin de collecter les données pertinentes et de les mettre à la disposition des décideurs. L'impact environnemental des plans d'action sectoriels existants sera également réévalué.

Au final, les indicateurs déjà utilisés pour la comptabilité environnementale et les inventaires du cycle de vie seront affinés de façon à permettre à la Commission de faire le point de la situation en 2008 et ainsi voir si les objectifs globaux de la stratégie ont été atteints. ■

Pour plus d'informations

Stratégie thématique en matière de ressources naturelles
www.europa.eu.int/comm/environment/natres/index.htm



Les Commissaires Margot Wallström (à gauche) et Stavros Dimas mesurant la pollution due au trafic
© Communautés européennes

➤ Stratégies thématiques: Pollution atmosphérique

Pour un air toujours plus propre...

Malgré l'amélioration générale de la qualité de l'air en Europe ces 20 dernières années, beaucoup reste encore à faire dans ce domaine. La Commission a lancé à ce propos une ambitieuse stratégie qui devrait réduire d'environ 140 000 cas par an, d'ici à 2020, le nombre de décès prématurés liés à la pollution atmosphérique.

Le fait que beaucoup d'Européens – 45% selon les derniers sondages – se préoccupent de la pollution atmosphérique n'est pas une surprise. Des études ont montré qu'en 2000 ce type de pollution a réduit notre espérance de vie moyenne de neuf mois (cf. n° 20). La nouvelle approche vise à améliorer de manière considérable la qualité de l'air et à rationaliser les mesures existantes. La santé s'en trouvera ainsi améliorée et, de surcroît, l'environnement en tirera des avantages, des économies seront réalisées et la performance globale de l'Union sera valorisée.

L'une des grandes priorités consiste à réguler les émissions de fines particules de poussière (PM_{2,5}) ainsi que l'ozone troposphérique. Ce sont elles qui menacent le plus la santé humaine. Les particules, par exemple, pénètrent profondément dans les poumons et causent de graves affections respiratoires et cardiaques. Les autres polluants majeurs sont l'ammoniac (NH₃), les oxydes d'azote (NOx), le dioxyde de soufre (SO₂) et les composés organiques volatiles (COV).

La pollution atmosphérique est un problème transfrontalier et une action à l'échelle européenne s'avère donc vitale. La proposition en question représente l'une des sept stratégies thématiques visées dans le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement et sera mise en œuvre sur

plusieurs années. Dès 1996, l'Union a introduit plusieurs lois régissant la qualité de l'air et, en 2001, elle a lancé le programme CAFE (*Clean Air for Europe* – Air pur pour l'Europe). La nouvelle stratégie thématique propose une révision de la Directive sur la qualité de l'air ambiant visant à simplifier les mesures concernées, à réduire de moitié le corpus législatif ainsi qu'à moderniser les règles en matière d'information et de notification. La Directive fixera également pour la première fois une limite pour les concentrations de PM_{2,5}.

Dans le cadre de la stratégie, la Directive actuelle sur les plafonds d'émissions nationaux sera également révisée, une Directive qui a déjà permis aux États membres de réduire leurs émissions et qui envisage des progrès supplémentaires d'ici à 2010 (cf. figure).

Parallèlement, l'approche stratégique offre une plus grande flexibilité aux États membres quant aux modalités à suivre pour mettre en œuvre les objectifs communs.

Écosystèmes menacés

Outre son impact sur la santé humaine, la pollution atmosphérique crée des dépôts acides qui causent des dégâts aux forêts, aux rivières, aux lacs ainsi qu'à tous leurs écosystèmes. L'acidification entraîne également une érosion des bâtiments et des monuments, portant ainsi préjudice au patrimoine culturel européen. Une trop forte concentration en azote provoque l'eutrophisation des sols et de l'eau, ce qui mène à une perte de biodiversité et, par exemple, à la prolifération anormale d'algues observée sur le littoral européen ces dernières années.

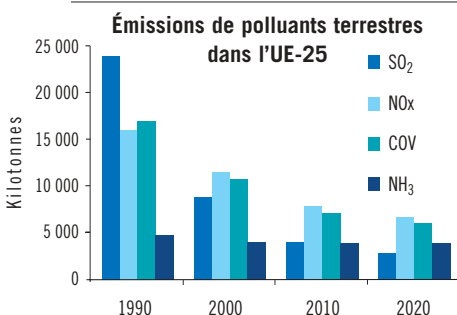
“La stratégie sur la pollution atmosphérique permettra d'éviter des milliers de décès prématurés dus aux maladies liées à la pollution

et de limiter de manière drastique les dommages causés aux cultures, aux forêts et aux autres écosystèmes” explique Stavros Dimas, Commissaire européen en charge de l'Environnement.

L'idée maîtresse de la stratégie thématique est de trouver les solutions les plus rentables aux problèmes environnementaux. Rester les bras croisés coûterait aux économies de l'Union européenne entre 42 et 135 milliards d'euros par an pour la seule santé humaine, d'ici à 2020, sans compter la perte représentée par les milliers de kilomètres carrés de forêts et d'écosystèmes dégradés. La stratégie thématique, elle, permettra de réaliser des économies du fait de la diminution de l'incidence des maladies, de la baisse du nombre d'hospitalisations et d'une productivité renforcée de la main-d'œuvre. La facture totale pour la mise en œuvre de la stratégie est évaluée à 7,1 milliards d'euros par an d'ici à 2020, ce qui représente 0,05% du PIB de l'Europe des 25 par an ou 15 euros par personne. Elle est également plus de six fois inférieure aux estimations les plus basses quant aux avantages que l'on peut tirer de la stratégie dans le seul domaine de la santé.

S'il est difficile de quantifier financièrement les avantages environnementaux au sens large, on peut prévoir que le gain financier tiré de la diminution de 50% des superficies boisées endommagées par l'acidification sera considérable.

La stratégie repose sur un long processus de consultation qui a permis à plus de 100 parties prenantes de se réunir depuis 2001 ainsi que sur un débat public sur l'internet grâce auquel 11 578 réponses ont pu être récoltées dont plus de 10 000 émanaient de particuliers.



Pour plus d'informations

Stratégie thématique sur la pollution atmosphérique
www.europa.eu.int/comm/environment/air/cafe/index.htm



Artur Runge-Metzger, DG Environnement, lors de la conférence de presse du 29 novembre

© IISD/ENB Leila Mead

➤ Changement climatique

L'année 2006 s'annonce très chargée sur le front de la lutte contre le changement climatique. En effet, à l'issue de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Montréal en décembre, les parties concernées se sont mises d'accord sur la nécessité de discuter des futures actions mondiales à mener dans ce domaine.

L'UE, fer de lance du débat mondial sur l'avenir de Kyoto

Plus de 180 pays, en ce compris les États-Unis, ont accepté d'engager un dialogue autour des mesures d'action à long terme à mettre en œuvre pour combattre le changement climatique, sous l'égide de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Parmi eux, les 157 pays qui ont également ratifié le Protocole de Kyoto ont convenu de discuter de la possibilité de proroger le Protocole au-delà de 2012, date à laquelle les objectifs actuels arrivent à échéance. Ces discussions se pencheront également sur les nouveaux engagements en matière de réduction des émissions applicables aux pays en développement. À ce propos, un groupe de travail spécial démarrera ses activités en mai.

L'objectif prioritaire de l'Union européenne dans le cadre de la Conférence, présidée par le Ministre canadien de l'Environnement Stéphane Dion, était de convaincre, à la fois les pays signataires et non signataires de Kyoto, de participer aux négociations autour des actions à entreprendre après 2012.

Le Commissaire européen en charge de l'Environnement, Stavros Dimas, s'est réjoui du succès de la Conférence de Montréal, qu'il a qualifié de "grand tournant dans la lutte contre le changement climatique". Il a promis que l'Europe continuerait à jouer un rôle de premier plan dans les efforts internationaux visant à réduire les émissions et a souligné que l'Union européenne soutiendrait la contribution active à ces efforts des pays en développement, "sans jamais perdre de vue que le combat contre le changement climatique doit également tenir compte des problèmes de pauvreté et de développement". L'Union européenne a en effet conclu récemment d'importants partenariats bilatéraux avec la Chine et l'Inde dans le domaine du changement climatique.

La Conférence englobait à la fois la 11^e Conférence des 189 Parties à la Convention-

cadre des Nations unies de 1992 sur les changements climatiques (CdP11) ainsi que la première Réunion des 157 Parties ayant ratifié le Protocole de Kyoto (RdP1) depuis l'entrée en vigueur de ce dernier en février 2005. Plus de 9 400 représentants de gouvernements, entreprises, ONG et médias ont pris part aux débats qui se sont déroulés pendant quinze jours du 28 novembre au 9 décembre 2005.

La délégation de l'Union européenne était menée par les Ministres de l'Environnement des présidences précédente et actuelle – Margaret Beckett, pour le Royaume-Uni, et Josef Pröll, pour l'Autriche – ainsi que par le Commissaire Stavros Dimas.

Manuel des règles

Plusieurs autres décisions importantes ont également été prises à Montréal. Grâce à l'adoption d'un "manuel des règles" de mise en œuvre du Protocole de Kyoto et à l'accord sur le système de contrôle du respect, par les pays concernés, des objectifs qui leur incombent en matière de réduction des émissions, le Protocole pourra enfin être pleinement opérationnel à partir de 2008. La Conférence a également convenu de renforcer et de rationaliser le mécanisme de développement propre (MDP), l'un des mécanismes basés sur le marché mis en place dans le cadre du Protocole et qui encourage le transfert de technologies propres vers les pays en développement. Les pays en développement se sont engagés à allouer plus de 8 millions de dollars US (près de 7 millions d'euros) au financement de la mise en œuvre du MDP en 2006-2007.

Un accord a également été conclu quant aux détails d'un programme de travail quinquennal destiné à élaborer et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux effets inévitables du changement climatique.

L'une des priorités immédiates de la Commission européenne est d'intégrer des secteurs tels que l'aviation, le transport maritime et la sylviculture au sein de programmes européens et mondiaux de réduction des gaz à effet de serre. À l'occasion d'une réunion organisée le 2 décembre, juste avant de partir pour Montréal, les Ministres de l'Environnement de l'Union européenne ont appuyé une proposition de la Commission visant à inclure les émissions produites lors du décollage des avions dans les aéroports européens dans le système communautaire d'échange des droits d'émission.

Selon les dernières projections en matière d'émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne, publiées durant la Conférence, l'Union est en bonne voie d'atteindre ses objectifs de réduction si l'on en juge par les mesures actuellement en vigueur et celles prévues, ainsi que par l'utilisation qui est faite des mécanismes de Kyoto. En comparaison avec les niveaux de l'année de référence (1990 dans la plupart des cas), les émissions devraient diminuer d'un peu plus de 11% dans l'Europe des 25 d'ici à 2010 et de 9,3% dans l'Europe des 15; l'objectif de réduction de 8% serait donc atteint haut la main.

Afin de se rapprocher de l'objectif final de Kyoto et de favoriser des réductions encore plus ambitieuses à l'avenir, la Commission a lancé en octobre la deuxième phase du programme européen pour le changement climatique qui servira à identifier de nouvelles mesures rentables de réduction des émissions. ■

Pour plus d'informations

Site web de la Conférence de Montréal
www.europa.eu.int/comm/environnement/climat/montreal_05.htm
 CCNUCC
www.unfccc.int/meetings/cop_11/items/3394.php

Le député européen Guido Sacconi, rapporteur responsable de la proposition REACH
© Parlement européen



➤ Réglementation des produits chimiques

La proposition de la Commission européenne visant à établir un nouveau système européen de contrôle des produits chimiques, baptisé REACH, vient de franchir avec succès la première étape du processus décisionnel de l'Union après deux ans de discussions. Le Parlement européen a adopté le projet REACH en première lecture le 17 novembre 2005 et le Conseil des ministres de l'Union européenne est parvenu à un premier accord sur la proposition le 13 décembre. Le système REACH pourrait donc entrer en vigueur début 2007.

REACH, le principal obstacle est franchi

REACH est l'acronyme anglais du système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques. Il créera un système communautaire unique et cohérent couvrant tous les produits chimiques et remplacera les 40 actes existants. Le système stipule que c'est à l'industrie (tant aux fabricants qu'aux importateurs), plutôt qu'aux autorités publiques, qu'il incombe de prouver que les substances qu'elle fournit ne sont pas potentiellement nocives, alors que c'est le contraire actuellement. Le nouveau système offrira donc une meilleure garantie au public.

Une nouvelle Agence européenne des produits chimiques sera créée à Helsinki, en Finlande, avec pour mission de gérer l'enregistrement des substances à travers une base de données centrale. Les fabricants et les importateurs seront tenus de réunir des informations exhaustives sur les propriétés des substances qu'ils fabriquent ou importent à hauteur d'au moins une tonne par an. Ils devront en outre soumettre les informations nécessaires pour démontrer la sécurité d'utilisation des substances. À défaut d'enregistrement, la substance ne pourra pas être fabriquée ni importée sur le marché de l'Union européenne.

REACH veillera à ce que les lacunes au niveau des informations existantes sur les propriétés nocives de quelque 30 000 produits chimiques soient comblées et que les informations nécessaires sur l'utilisation sûre des substances soient transmises tout au long de

la chaîne d'approvisionnement industrielle. De ce fait, les risques pour les travailleurs, les consommateurs et l'environnement pourront être limités.

Stavros Dimas, Commissaire européen en charge de l'Environnement, a déclaré à la suite de l'accord conclu au Conseil: "REACH réduira les pathologies d'origine chimique, encouragera également l'innovation et incitera l'industrie à remplacer les produits chimiques nocifs par des substances plus sûres. C'est une chance pour nos citoyens de mener une vie plus saine, dans un environnement plus sûr".

Information sommaire en matière de sécurité

La réglementation actuelle de l'Union européenne concernant l'enregistrement des substances chimiques établit une distinction entre les produits chimiques "existants" et "nouveaux". Tous les produits chimiques mis sur le marché avant 1981 sont appelés produits chimiques "existants". On en dénombre 100 000 au total. Les produits chimiques introduits après 1981 (quelque 4 300) sont appelés produits chimiques "nouveaux". Alors que les "nouveaux" doivent être soumis à des essais, les substances "existantes" ne font l'objet d'aucune disposition systématique. En conséquence, en termes de volume, l'information sur la sécurité est sommaire pour quelque 99% de ces produits chimiques "existants".

Les autorités nationales compétentes étant responsables de l'évaluation du risque des nouveaux produits chimiques, le processus est lent, onéreux et mobilise des ressources considérables. Ainsi, par exemple, depuis 1993, 140 produits chimiques à large diffusion ont été sélectionnés en vue d'en évaluer les risques, mais le processus n'est clôturé que pour un nombre très limité d'entre eux.

En outre, le système actuel décourage l'introduction de produits chimiques nouveaux et éventuellement plus sûrs, ce qui exclut toute incitation à l'innovation – il est plus facile de continuer à utiliser les substances existantes que d'en introduire de nouvelles qui devront être testées et notifiées.

Si le Parlement et le Conseil adoptent le projet REACH en deuxième lecture et s'ils se mettent d'accord sur un texte conjoint à l'automne 2006, le nouveau système pourrait entrer en vigueur au printemps 2007. Il faudra compter environ un an pour que la nouvelle Agence soit opérationnelle, ce qui fait que le système REACH devrait être pleinement opérationnel pour 2008. ■

Pour plus d'informations

DG Environnement
www.europa.eu.int/comm/environment/chemicals/reach.htm



➤ Déchets électriques et électroniques

Pour lutter contre le volume sans cesse croissant de déchets électroniques, l'UE s'est dotée de nouvelles mesures régissant l'élimination des appareils électroménagers et des équipements informatiques hors d'usage, en vigueur depuis la mi-août 2005.

Des déchets pas comme les autres...

Désormais, les consommateurs peuvent rapporter au magasin leurs anciens équipements électriques et électroniques lorsqu'ils achètent un nouvel appareil, ou ils peuvent les déposer dans l'un des points de collecte mis sur pied par les autorités nationales. Pour encourager les consommateurs à ne pas se défaire n'importe comment de leurs équipements hors d'usage, tous les appareils électriques ou électroniques vendus dans l'Union européenne doivent être marqués d'un pictogramme représentant une poubelle barrée.

Chaque année, chaque Européen produit entre 17 et 20 kilos de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Qu'il s'agisse de radios, de téléviseurs, d'écrans d'ordinateur ou de grille-pain, tous les appareils contiennent des éléments dont certains peuvent s'avérer dangereux. Beaucoup de substances utilisées peuvent être toxiques et risquent de menacer la santé humaine si elles sont libérées.

Jusqu'à récemment, plus de 90% de ces déchets étaient enterrés dans des sites d'enfouissement, incinérés ou récupérés sans être traités au risque de voir l'air, l'eau et le sol contaminés du fait de la libération dans l'environnement de substances polluantes. Aujourd'hui, l'Union européenne dispose d'une législation qui contraint les fabricants et les consommateurs à changer leurs habitudes.

Registre national

Les autorités nationales ont dû dresser un registre de producteurs recensant le nombre d'articles commercialisés, collectés,

valorisés, réutilisés et recyclés. Ces données seront transmises à la Commission européenne tous les deux ans.

Le nouveau système a pris corps le 13 août 2005. C'est à cette date précise que le nouveau symbole devait commencer à être utilisé et que les États membres devaient avoir mis en place le cadre permettant aux consommateurs de rapporter au magasin (ou de faire enlever en cas d'équipements lourds) leurs anciens équipements lorsqu'ils achètent un nouveau produit ou de les déposer dans les points de collecte spécialement prévus à cet effet. Ce service étant gratuit pour les consommateurs.

Les fabricants ont désormais un rôle central à jouer. Ils doivent mettre en place les systèmes requis, individuellement ou collectivement, et financer la collecte, le traitement, la valorisation et l'élimination de ces déchets dans le respect de l'environnement. Pour chaque article commercialisé, ils devront fournir une garantie financière sous la forme, par exemple, d'une assurance, d'une somme d'argent bloquée sur un compte ou de la participation à un programme collectif. En prévoyant cet argent à l'avance, le système offre la garantie que tous les appareils seront traités comme il se doit à la fin de leur cycle de vie, même si les fabricants concernés ne sont plus en activité.

Des objectifs à atteindre

La législation s'est fixé un objectif: celui de parvenir à un taux de collecte de l'ordre de 4 kg de DEEE par habitant et par an d'ici à la fin 2006. Les fabricants devront

satisfaire à divers objectifs en matière de valorisation et de recyclage, la priorité étant accordée à la réutilisation d'équipements entiers et de leurs composants. Le taux de valorisation pour les appareils électroménagers de grande taille, tels que les frigos, est de 80% minimum, et de 70% pour les articles de plus petite taille comme les jouets. Le taux de réutilisation/recyclage des composants et matériaux utilisés dans la première catégorie a été fixé à 75%.

La facture annuelle globale estimée pour l'application de la législation sur les déchets oscille entre 500 et 900 millions d'euros, dont à peu près deux tiers serviront à financer la collecte et le restant la valorisation, la réutilisation et le recyclage. Le prix de la plupart des équipements électriques devrait augmenter de 1% et ceux des frigos, des téléviseurs et des écrans d'ordinateur de 2 à 3%.

Cela dit, malgré les coûts supposés, il ne faut pas oublier que les nouvelles mesures permettront de protéger la santé humaine et l'environnement, et que des économies seront réalisées au niveau de la production et de l'élimination. Sur le plan énergétique, les économies réalisées grâce au recyclage des déchets devraient représenter l'équivalent de 2,8 millions de tonnes de pétrole par an. ■

Pour plus d'informations

Site DEEE de la DG Environnement
www.europa.eu.int/comm/environment/waste/weee_index.htm



© LaPresse

▶ Turin 2006



Olympisme et respect de l'environnement

Le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) donne la possibilité aux entreprises et à d'autres organisations d'évaluer et d'améliorer leur performance environnementale, tout en rendant compte de celle-ci. Déjà largement utilisé par les secteurs public et privé, il fait désormais son entrée dans le monde du sport. Le Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver de Turin en a fait sa grande priorité durant les six années de préparation des jeux qui débiteront début 2006.



L'univers des Jeux olympiques est animé par la compétition. Chaque nouvelle ville organisatrice met un point d'honneur à surpasser ses prédécesseurs pour offrir un spectacle grandiose aux millions de spectateurs à travers le monde séduits par cette grand-messe du sport, célébrée tous les quatre ans. Cette fois, pas de doute, les Jeux olympiques d'hiver de Turin 2006 seront les plus écologiques de l'histoire! Le développement durable a été pris en considération à chaque étape de cet ambitieux projet.

Dès le tout début, le TOROC (Comité d'organisation des XX^e Jeux olympiques d'hiver de Turin 2006) a décidé de recourir au système EMAS et a lancé une évaluation environnementale stratégique de ces activités, produits et services ainsi que de l'impact des Jeux sur le milieu environnant. Dans la foulée, un système de gestion environnementale a été mis en place, définissant les responsabilités, les objectifs, les procédures opérationnelles, les besoins en formation et le cadre de suivi et de communication. Ces efforts ont conduit à un enregistrement EMAS durant l'été 2004.

Pour se rendre compte de la conscience écologique des organisateurs, il suffit de jeter un œil au Village olympique, avec ses 39 bâtiments destinés à accueillir 2 500 athlètes. L'architecture durable est le maître mot. Des panneaux solaires ont été installés pour l'approvisionnement en eau chaude, les fenêtres sont orientées au sud pour une exposition solaire maximale durant l'hiver et des ampoules basse consommation ont été prévues.

Le Village est relié au système de chauffage urbain, un système de chauffage au sol a été conçu pour minimiser la consommation d'énergie et les panneaux d'isolation thermique et acoustique utilisés sont à base de fibres de cellulose recyclées.

Une construction sous surveillance

La construction des différentes infrastructures accueillant les Jeux respecte également les critères écologiques. Les organisateurs ont imaginé un programme d'audit environnemental pour les chantiers, de manière à pouvoir appliquer les normes de management environnemental les plus strictes. Depuis le printemps 2003, les différents projets en sites urbains et montagneux ont fait l'objet de quelque 90 inspections. Par ailleurs, des rapports énumérant les améliorations constatées en matière de management environnemental ont été élaborés pour chaque site.

Le TOROC a également "écologisé" sa politique d'achat, établissant des critères environnementaux pour la sélection des fournisseurs. Près de 40% des 3 millions d'euros déboursés par les organisateurs pour l'achat de biens et le financement de services en 2004 ont satisfait à ces critères. De plus, l'électricité provient de sources renouvelables, ce qui fait que l'énergie utilisée au siège turinois est totalement durable.

Les hôtels, pensions et autres infrastructures de logement de la région sont encouragés à participer au label écologique européen; les propriétaires bénéficiant d'une assistance pour se conformer aux procédures techniques de la "Fleur". Les sponsors sont également invités à respecter, sans obligation, certaines normes éthiques. Les sociétés qui se prêtent au jeu ont l'autorisation d'utiliser le logo environnemental "Torino 2006". Kyocera Mita (imprimantes, copieurs et télécopieurs) et Iveco (véhicules de transport) ont pu bénéficier de ce privilège dès octobre 2005.

Compensation des émissions

Durant les Jeux, quelque 120 000 tonnes d'équivalent de CO₂ risquent d'être produites du fait de l'augmentation de la demande en transport et énergie. Le TOROC a donc pris les devants en mettant sur pied le projet "Héritage climatique Turin" (*Heritage Climate Torino - HECTOR*) visant à sensibiliser l'opinion au changement climatique et à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites. Des crédits d'émissions de carbone pourront être obtenus en échange d'investissements dans le reboisement, dans l'efficacité énergétique ainsi que dans les énergies renouvelables.

La Commission européenne estime que les Jeux olympiques d'hiver de Turin permettront de promouvoir les atouts du système EMAS et du label écologique européen. Ces deux systèmes permettent en effet d'économiser des ressources, d'encourager l'innovation écologique et de tisser des liens privilégiés avec la communauté locale. Un exemple qui sera suivi par d'autres grands événements sportifs, espère la Commission. ■

Pour plus d'informations

Mouvement olympique
www.olympic.org/uk/organisation/missions/environment/full_story_uk.asp?id=1369
 Site web des Jeux olympiques d'hiver de Turin
www.torino2006.org/ENG/OlympicGames/spirito_olimpico/territorio_e_ambiente.html
 Site web EMAS
www.europa.eu.int/comm/environment/emas/
 Site web du label écologique européen
www.europa.eu.int/comm/environment/ecolabel/index_en.htm



Un nouvel élan pour l'environnement

La Commission européenne a approuvé le financement de 89 projets innovants au titre du programme LIFE-Environnement 2005. Ces projets exploreront de nouvelles méthodes pour traiter bon nombre des problèmes écologiques que connaît l'Union européenne. Les bénéficiaires, qui se partageront un peu plus de 70 millions d'euros, ont été choisis parmi plus de 530 candidats ayant soumis une proposition à la Commission européenne et sont répartis dans 17 pays.

En majorité, les projets (31) concernent la gestion des déchets. Vient ensuite la réduction des incidences des activités économiques sur l'environnement (22). 17 autres projets s'intéressent à la gestion durable des eaux souterraines et de surface, 12 projets portent sur l'aménagement et la mise en valeur durables du territoire et 7 visent à réduire les incidences des produits et des services sur l'environnement. Les projets sont répartis à travers toute l'Europe: de l'Espagne (16) et l'Italie (15) à

l'Estonie, en passant par la Hongrie et la Roumanie (1 chacun).

LIFE est l'instrument financier par lequel l'Union européenne soutient des projets de conservation de l'environnement et de la nature sur son territoire, ainsi que dans certains pays voisins, candidats ou en voie d'adhésion. L'Union a financé quelque 2 500 projets depuis 1992 et consacré ainsi 1,5 milliard d'euros à la protection de l'environnement.

LIFE-Environnement n'est qu'un des trois volets du programme LIFE. Le deuxième volet, LIFE-Nature, se concentre sur la mise en œuvre des Directives européennes relatives à la conservation des oiseaux sauvages et des habitats naturels, notamment le réseau de zones de protection Natura 2000. LIFE-Pays tiers aide les pays tiers du pourtour méditerranéen et de la mer Baltique à développer leurs capacités en matière de protection de l'environnement.

Le programme LIFE actuel – LIFE III – arrive à terme fin 2006. La Commission a proposé un nouveau programme intitulé LIFE+, doté d'un budget de 2,19 milliards d'euros et couvrant la période 2007-2013. La proposition est actuellement examinée par les gouvernements de l'Union européenne et le Parlement européen. ■

LIFE-ENVIRONNEMENT 2005 – QUELQUES EXEMPLES

Danemark: des cendres de boues résiduaire à la laine de roche



Un projet danois vise à mettre au point de nouvelles techniques de recyclage des déchets municipaux et industriels, ainsi que des cendres de boues résiduaire, en vue de fabriquer de la laine de roche (matériau isolant). S'inspirant des résultats d'un projet

LIFE antérieur, la société Rockwool International AS envisage d'étoffer la technologie existante en vue d'utiliser une gamme plus large de matières premières et d'obtenir des taux de substitution plus élevés.

Les deux objectifs principaux du projet sont les suivants: premièrement, déterminer dans quelle mesure les déchets tels que les boues d'épuration séchées et les cendres de boues résiduaire peuvent être traités afin d'en faire de la laine de roche – un processus qui présente le double avantage de régler les problèmes d'élimination des déchets et de permettre la fabrication de matériaux utiles. Et deuxièmement, identifier les moyens d'exploiter les déchets de matériaux produits à l'échelon local en vue de les réutiliser partiellement comme alternative énergétique au sein du processus de production.

Le projet vise à mettre au point de nouvelles techniques de recyclage des déchets municipaux et industriels, ainsi que des cendres de boues résiduaire, en vue de fabriquer de la laine de roche (matériau isolant). S'inspirant des résultats d'un projet LIFE antérieur, la société Rockwool International AS envisage d'étoffer la technologie existante en vue d'utiliser une gamme plus large de matières premières et d'obtenir des taux de substitution plus élevés.

© Rockwool

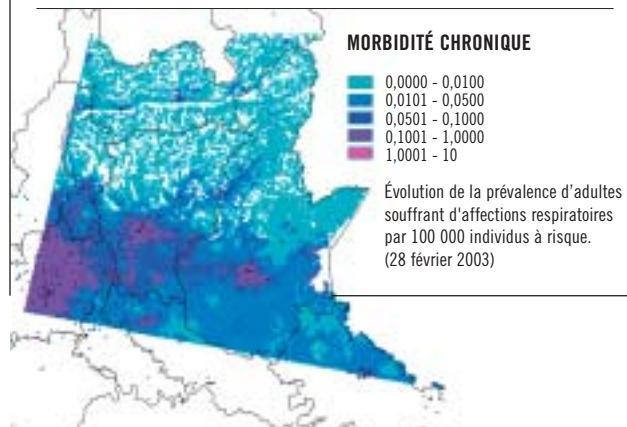


Grèce: des satellites pour une meilleure gestion de la qualité de l'air



Évaluer avec précision le niveau de pollution atmosphérique s'avère de plus en plus important, surtout si l'on tient compte des exigences de la législation européenne en matière d'environnement. Un besoin de précision que l'on retrouve également dans les considérations politiques plus larges visées dans le plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'environnement et de la santé ainsi que dans sa stratégie de lutte contre le changement climatique. Les résultats obtenus grâce à des méthodes de mesure scientifiquement fiables peuvent servir à l'élaboration de stratégies rentables de réduction de la pollution et contribuer à la stratégie thématique de l'Union européenne sur la pollution atmosphérique (cf. page 5).

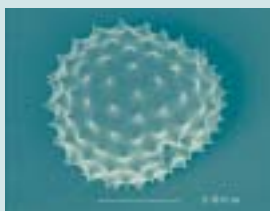
L'Institut de formation technologique de Macédoine occidentale met ainsi au point un système visant à assurer une cohérence optimale dans le processus de surveillance de la pollution à travers l'Union européenne et à mettre sur pied un réseau efficace d'échange d'informations. Le projet vise à centraliser les données émanant de différentes sources, en ce compris les satellites et les stations terrestres, pour ensuite en faire profiter les décideurs.



France: une nouvelle carte d'identité pour les pollens

Nombreux sont ceux qui n'y prêtent pas grande attention mais pour les personnes qui sont sujettes à la rhinite allergique saisonnière (à savoir une personne sur trois), la quantité de pollens dans l'air peut égayer ou ruiner une journée estivale. Pour pouvoir bien les soigner, il est essentiel de disposer d'une cartographie précise des allergènes dans l'air. Le système actuel qui repose sur le comptage des grains de pollen n'est pas suffisant. Soucieux d'améliorer les méthodes existantes, le

projet français MONALISA a mis au point un échantillonneur d'air innovant, capable de surveiller les pollens par le biais d'une méthode de mesure en ligne de l'antigénicité/allergénicité. Grâce à cette méthode, il sera possible de classer les pollens et d'autres particules microbiologiques en fonction de leur charge allergénique. Une fois testé dans différents climats biogéographiques, ce prototype devrait



Clichés microscopiques de pollens © RNSA

servir d'outil de référence pour la surveillance des pollens et des substances allergéniques.

Bio-collecteur



Italie: un nouveau plan urbain en faveur de l'environnement



La gestion environnementale est une priorité pour les autorités

locales en Europe. Pour les aider, l'UE a mis au point ou soutenu trois programmes spécifiques: le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), le Projet européen de comptabilité environnementale appliquée aux collectivités locales (*City and Local Environmental Accounting and Reporting* – CLEAR) et ecoBudget. Chaque initiative a son propre champ

d'action même si, inévitablement, des recouvrements existent. Aujourd'hui, la commune de Ravenne planche sur un cadre visant à intégrer efficacement ces trois outils.

L'idée est de déterminer dans quelle mesure la dimension environnementale peut être

intégrée au sein du processus décisionnel interne et adaptée tant au secteur public que privé.

Une attention particulière sera accordée aux problèmes liés à la planification des transports

publics, à la gestion des véhicules particuliers et à l'élimination des déchets. Les résultats du projet viendront étayer la politique de la Commission visant à promouvoir une gestion

environnementale durable en milieu urbain.



Espagne: mieux gérer les ressources halieutiques

Ce n'est un secret pour personne, les stocks de poissons sont soumis à une pression de plus en plus forte en Europe; certaines espèces étant même menacées. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prédit que le grave déséquilibre entre l'offre et la demande de produits de la mer risque simplement de conduire à un accroissement de l'effort de pêche. Par ailleurs, la FAO estime que, dans le monde, quelque 27 millions de tonnes de poissons capturés de manière accidentelle – comparé à une capture totale de 85 millions de tonnes – sont rejetés à la mer chaque année. Pour prévenir ces "déchets", le *Consejo Superior de Investigaciones Científicas-Instituto de Investigaciones Marinas* en Espagne s'est lancé dans la formulation et la mise en œuvre de pratiques intégrées de gestion et de traitement des déchets. Celles-ci permettraient de recycler les captures accidentelles, à la fois à bord des navires de pêche et à terre, dans les criées. Le projet prévoit la construction d'une installation de traitement préindustriel des déchets visant à montrer dans quelle mesure ces derniers peuvent être transformés en produits pour les secteurs agroalimentaire et pharmaceutique.



Royaume-Uni: exploitation écologique des friches industrielles

Un projet innovant a été retenu au Royaume-Uni. Étale sur un peu plus de quatre ans, ce projet vise à assainir et à réhabiliter des friches industrielles via la culture de biomasse. Ces friches industrielles sont souvent fortement contaminées par des métaux, ce qui les rend impropres à une utilisation par l'homme et constitue une menace pour les nappes phréatiques.

Puisque les méthodes existantes de traitement des sols *in situ* sont onéreuses et gourmandes en énergie, la terre contaminée est souvent excavée et transportée ailleurs – une pratique qui



ne fait que déplacer le problème d'un endroit à un autre du pays. Aujourd'hui, cependant, l'Université de Teesside a réussi à démontrer que certaines plantes avaient le pouvoir de déclencher une bioaccumulation de certains métaux dans le sol. Certaines d'entre elles peuvent ensuite être utilisées comme biomasse pour la production de chaleur et d'énergie.

Plantation de saules sur un ancien site industriel, Bishop Auckland, County Durham (Royaume-Uni)

Pour plus d'informations

Projets LIFE 2005
www.europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/lifeenvcompilation_05_lowres.pdf



➤ **Marchés publics verts**

Le **pouvoir** d'achat au service de l'environnement

En octobre 2005, la Commission européenne et la présidence britannique de l'Union ont organisé une conférence à Londres afin de mesurer le niveau de mise en œuvre, dans les différents États membres, de la politique européenne en faveur des achats écologiques.

On entend par marchés publics verts, des marchés conclus par des autorités publiques, à tous les échelons en Europe, qui accordent la priorité aux critères environnementaux. En bref, il s'agit d'acheter, mais en respectant l'environnement. Depuis l'adoption en 2004 d'un ensemble de règles communautaires régissant les marchés publics, les autorités publiques sont invitées à tenir compte de toute une série de facteurs écologiques lors de l'achat de biens ou de services et lors de l'octroi de contrats.

Pourtant, une étude présentée lors de la conférence de Londres a révélé que l'Union européenne avait encore un long chemin à parcourir avant que les marchés publics écologiques deviennent pratique courante. À ce jour, seulement sept pays – Autriche, Danemark, Finlande, Allemagne, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni – ont mis en application les nouvelles règles relatives aux marchés publics, lesquelles autorisent la prise en considération de critères environnementaux, et cela dans une grande mesure. Les auteurs de l'étude ont passé au crible plus de 1 000 dossiers d'appel d'offres publiés l'année dernière dans les 25 États membres et ont découvert que ces sept pays soucieux de l'environnement ont tenu compte de critères écologiques dans 40 à 70% des cas. Ce chiffre étant inférieur à 30% dans les 18 autres pays.

Le consortium réuni pour l'étude a envoyé 860 questionnaires afin d'identifier les critères utilisés pour l'achat de produits dans différentes catégories. Leur conclusion montre que la sensibilisation aux marchés publics écologiques est importante (67% des réponses) mais que peu appliquent les règles en la matière (37%). Le manque de formation est l'un des obstacles cités et 25% ne sont pas sûrs de savoir utiliser l'information.

Des idées reçues

Parmi les autres obstacles aux marchés publics écologiques, citons l'idée répandue que les produits écologiques sont plus onéreux – même si ce n'est pas forcément vrai – et le manque de soutien en termes de gestion. D'autre part, les sept pays en question sont influencés par toute une série de facteurs positifs, dont un solide soutien politique, la disponibilité de sources d'information comme les sites web ainsi qu'une approche des produits axée sur le "cycle de vie", à savoir qui tient compte des coûts liés non seulement à l'achat mais également à l'entretien et à l'élimination. Dans certains appels d'offres, les soumissionnaires ont également été invités à soumettre des offres alternatives basées sur des critères à la fois conventionnels et écologiques, mettant en évidence les réductions de coûts des options environnementales.

L'étude a mis au jour plusieurs domaines dans lesquels des critères écologiques peuvent facilement être appliqués, notamment: eaux usées, hygiène et recyclage, mobilier, machines de bureau et imprimerie, approvisionnement alimentaire, transport et construction.

Marché mondial

Acheter vert, c'est mieux soutenir les entreprises qui se soucient de l'environnement et promouvoir l'éco-innovation, ce qui, à son tour, contribue au développement durable. Par ailleurs, en stimulant la demande en faveur de produits et de technologies qui tirent au mieux parti de l'énergie et des ressources, et qui réduisent le volume de déchets, la politique contribue à économiser l'argent des contribuables européens. Chaque année, les autorités publiques dans les différents États membres dépensent quelque 1 500 milliards d'euros – soit 16%

du PIB de l'Union européenne – en achats, services et travaux.

"L'accroissement de la demande entraînera une baisse des prix et permettra donc aux éco-innovations de rivaliser avec les produits et procédés conventionnels" explique Timo Mäkelä, directeur chargé du développement durable à la DG Environnement. "Par voie de conséquence, les sociétés européennes disposeront d'un atout compétitif sur le marché mondial des technologies vertes".

Pour avoir un impact réel, la politique d'écologisation des achats ne doit pas se limiter au secteur public, mais séduire également les entreprises et organisations privées. *Acheter vert!*, le manuel sur les marchés publics écologiques publié par la Commission en 2004, a été traduit dans toutes les langues de l'Union européenne et peut être téléchargé en ligne (cf. ci-dessous).

Il est également prévu d'enrichir le site web sur les marchés publics écologiques au moyen d'une base de données européenne recensant différentes stratégies écologiques applicables aux achats, et d'aider les acheteurs à reconnaître les technologies innovantes. Quant à la Commission, elle encouragera les organisations à intégrer dans leurs programmes de formation une évaluation des coûts et des pratiques d'adjudication tenant compte de la dimension environnementale. Le rapport final sera présenté lors d'une conférence qui se tiendra à Graz, en Autriche, en avril 2006. ■

Pour plus d'informations

DG Environnement
www.europa.eu.int/comm/environment/gpp/
 Acheter vert! Un manuel sur les marchés publics verts
http://www.europa.eu.int/comm/environment/gpp/pdf/handbook_fr.pdf

Base de données européenne sur les marchés écologiques
www.europa.eu.int/comm/environment/green_purchasing/cfm/fo/greenpurchasing/index.cfm
 DG Marché intérieur – documents clés
www.europa.eu.int/comm/internal_market/publicprocurement/key-docs_fr.htm

© Communautés européennes



➤ Présidence autrichienne

Priorité au développement durable, à la pollution atmosphérique et aux inondations

En tant que pays qui mise déjà fortement sur le respect de son propre environnement, l'Autriche tient à ce que certains problèmes qu'elle juge prioritaires, comme la pollution atmosphérique et la gestion des risques liés aux inondations, soient traités durant son mandat semestriel.

"Les Autrichiens sont très ambitieux et se pencheront sur un tas de nouvelles initiatives", souligne un fonctionnaire de la Commission. Les stratégies thématiques visées dans le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement (cf. page 3) constituent un domaine dans lequel l'Autriche "souhaite avancer à grands pas".

Au sommet de son agenda figure toutefois la révision de la stratégie communautaire de développement durable, introduite en 2001. Une Communication publiée en décembre par la Commission propose une stratégie actualisée qui s'inspire du modèle de 2001 (et de la dimension internationale introduite en 2002) tout en renforçant certaines de ses orientations fondamentales. Plus particulièrement, la stratégie révisée devrait intégrer les dimensions interne et externe du développement durable au sein d'une approche cohérente applicable à l'ensemble de l'Union.

Les implications touchent beaucoup de domaines d'action communautaire – de la recherche au commerce – et seront abordées au gré des différentes réunions du Conseil des ministres organisées durant la présidence autrichienne. Vienne fera le maximum pour que le Conseil et le Parlement européen examinent cette stratégie révisée à temps afin qu'elle puisse être approuvée lors du sommet des chefs d'État ou de gouvernement de juin.

L'Autriche accordera également la priorité aux stratégies thématiques, notamment à celle relative à la pollution atmosphérique (cf. *L'Environnement pour les Européens* n° 20)

Du fait des stratégies thématiques et des autres nouvelles initiatives lancées par la Commission européenne, Vienne aura fort à faire sur le plan environnemental durant sa présidence du 1^{er} janvier au 30 juin 2006. Le point d'orgue étant la révision de la stratégie de développement durable de l'Union.

et à la proposition législative qui l'accompagne. Cette dernière fusionnerait la législation communautaire en matière de pollution atmosphérique en une seule et même Directive et fixerait pour la première fois des limites pour les particules de poussière les plus fines et les plus dangereuses présentes dans l'air. En effet, l'Autriche est l'un des pays alpins qui a le plus œuvré en vue de limiter la pollution atmosphérique et acoustique causée par le transport routier traversant ses vallées encaissées.

Dans ce cadre, Vienne devrait s'intéresser plus particulièrement à la révision des valeurs limites d'émission de particules des véhicules au sein de l'Union européenne, spécialement pour les moteurs diesel. La proposition Euro5 de la Commission, relative aux limites d'émission, doit être présentée début 2006, ce qui laisse du temps à l'Autriche pour travailler sur celle-ci.

Vienne compte également se pencher sur trois autres stratégies thématiques: celle sur l'utilisation durable des ressources naturelles (cf. page 4), celle sur la prévention et le recyclage des déchets (cf. page 3) et celle sur l'environnement urbain (pas encore publiée).

Des dossiers qui avancent...

L'Autriche a fait du programme d'action de la Commission sur les inondations, qui sera dévoilé début 2006, une de ses priorités absolues. Le programme mettra en avant un projet de Directive sur la prévention des inondations et les procédures de gestion de

risque, ainsi que des propositions pour soutenir la recherche dans ce domaine.

Étant donné que les régions montagneuses comme l'Autriche et les zones traversées par des plaines fluviales sont de plus en plus vulnérables aux grandes inondations, cette initiative devrait s'attirer un soutien politique non négligeable dans les États membres de l'Union. Les inondations catastrophiques qui ont frappé l'Europe centrale et orientale durant l'été 2002 ont été les pires enregistrées depuis 1845. Et les spécialistes du climat s'accordent à dire que la tendance ne fera que s'accroître avec le réchauffement accéléré de la planète.

Enfin, les Autrichiens devront faire en sorte de clôturer le processus législatif pour plusieurs propositions en cours. C'est le cas notamment de la Directive sur les piles, d'un Règlement visant à appliquer la Convention d'Århus sur l'accès à l'information environnementale aux institutions de l'Union, d'une Directive sur les eaux souterraines, de la Directive "Inspire" sur les données géoréférencées et du programme de financement LIFE+ en faveur de l'environnement. ■

Pour plus d'informations

Présidence autrichienne
www.eu2006.at/

Gouvernement autrichien
www.austria.org/

Recherche communautaire en matière d'inondations

www.europa.eu.int/comm/research/environment/newsanddoc/article_3249_en.htm



© stock.xchng

©INRA/Michel Renard



➤ LES GRANDS THÈMES: Les organismes génétiquement modifiés

OGM – Trouver le juste équilibre

L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'Union européenne est strictement réglementée par une législation qui donne la priorité absolue à la sécurité à long terme et qui garantit au public l'accès à l'information concernant les produits contenant des OGM présents sur le marché.

Tout organisme génétiquement modifié (OGM) ou produit alimentaire/aliment pour animaux génétiquement modifié ne peut être commercialisé dans l'Union européenne qu'au terme d'un processus d'évaluation rigoureux fondé sur une analyse scientifique des risques potentiels pour la santé ou l'environnement.

En novembre 2005, la Commission européenne a autorisé la commercialisation du quatrième OGM dans le cadre de cette procédure. Il s'agit d'une variété de maïs (appelée 1507) génétiquement modifié en vue de le rendre plus résistant à divers pesticides et herbicides. Il ne pourra servir qu'à l'alimentation animale et non pas à la consommation humaine. Un panel scientifique de l'Agence européenne de sécurité des aliments (AESA) a analysé le maïs et en a conclu qu'il ne constituait pas une menace pour la santé humaine et animale, ni pour l'environnement. Les trois autres produits génétiquement modifiés approuvés depuis 2004 sont deux autres variétés de maïs (NK603 et MON863) et une variété de colza (GT73). Ces produits ont été modifiés afin de renforcer leur tolérance à un herbicide spécifique ou leur résistance à un ver particulier. Un grand nombre d'autres applications sont en attente d'une décision.

Les OGM, c'est quoi?

La technique de la modification génétique, que l'on appelle aussi génie génétique, est apparue dans les années 1970. Les OGM sont des organismes dont le matériel génétique (ADN) a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle. La biotechnologie moderne permet aux scientifiques de transférer des gènes individuels d'une espèce à une autre.

Cette technique est souvent utilisée actuellement dans l'agriculture: maïs, soja, colza et coton. La modification génétique peut accroître la résistance aux parasites qui menacent les cultures, l'objectif étant de limiter l'utilisation de pesticides. La technique permet également de renforcer la résistance des végétaux à ces produits chimiques eux-mêmes; ainsi, les agriculteurs peuvent employer des herbicides ordinaires sans risque pour leurs cultures.

La législation européenne

La principale législation qui régit l'utilisation de ces organismes en Europe est la Directive de 2001 relative à la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement. "Dissémination volontaire" signifie que l'organisme peut entrer en contact avec l'ensemble de la population et l'environnement.

La législation couvre aussi bien la dissémination d'OGM à titre expérimental – par exemple pour des tests sur le terrain – que leur acceptation sur le marché – à des fins de culture, d'importation ou d'exploitation industrielle.

La législation repose sur une approche au cas par cas. Elle s'articule autour de plusieurs principes importants, dont:

- l'évaluation des risques pour l'environnement;
- le suivi des effets à long terme;
- l'information obligatoire du public;
- l'obligation des États membres de se conformer aux règles en matière d'étiquetage et de "traçabilité";
- l'information permettant d'identifier et de contrôler les OGM une fois commercialisés;
- la dissémination initiale limitée à dix ans maximum.

Consultation

La Directive requiert également une vaste consultation. Lorsqu'une entreprise met au point un OGM, elle doit tout d'abord introduire une demande auprès d'une autorité nationale, qui procédera à une évaluation complète. En cas d'avis favorable, tous les États membres de l'UE sont informés dans la mesure où l'autorisation octroyée permettrait au produit de circuler librement dans l'ensemble du territoire de l'Union. Une seule objection suffit néanmoins pour contraindre la Commission à obtenir l'approbation de l'AESA avant de prendre une Décision d'autorisation. Les États membres peuvent en outre encore se prononcer contre cette autorisation au cours du processus décisionnel.

Un Règlement séparé définit des règles strictes veillant à l'étiquetage clair de tous les OGM autorisés, de façon à permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause. Une deuxième exigence légale concerne la traçabilité; autrement dit, quiconque commercialise un OGM doit pouvoir identifier tant le fournisseur que les entreprises fournies.

Il existe également un autre acte législatif clé: le Règlement concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés. À l'avenir, les sociétés pourront introduire une demande pour tous les types d'applications (importation, culture, aliments pour animaux, denrées alimentaires) au titre de ce seul Règlement.

Les règles communautaires sont donc en phase avec l'accord international sur les mouvements transfrontières d'OGM, c'est-à-dire le Protocole de Carthagène des Nations unies sur la biosécurité de 2003.

Pour plus d'informations

Site web de la DG Environnement sur la biotechnologie
www.europa.eu.int/comm/environment/biotechnology/index_en.htm

Produits à base d'OGM autorisés au titre de la Directive 2001/18/CE au 15 mars 2005
www.europa.eu.int/comm/environment/biotechnology/authorised_prod_2.htm

Produits à base d'OGM en attente d'une notification au titre de la Directive 2001/18/CE au 15 mars 2005

www.europa.eu.int/comm/environment/biotechnology/pending_products.htm

© Huysmans

Un nouveau rapport d'évaluation d'envergure, publié par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), met en évidence les nombreux défis écologiques à relever en Europe. Avec les catastrophes climatiques qui frappent de plus en plus le continent, le problème numéro 1 est le changement climatique.

© Cuadra

➤ Rapport de l'AEE "Constats et perspectives 2005"

Agence européenne pour l'environnement



L'environnement, un sujet brûlant

L'Environnement en Europe – Constats et perspectives 2005 (*The European environment – State and outlook 2005*) est le troisième rapport du genre publié par l'AEE, située à Copenhague. L'une des missions de l'Agence est de dresser tous les cinq ans un bilan des conditions environnementales dans ses 31 pays membres et le dernier bilan datait de 1999. Le nouveau rapport met en exergue les problèmes rencontrés, propose des solutions et se penche sur le processus d'élaboration des politiques afin d'aider l'Union européenne à prendre les bonnes décisions environnementales au cours des prochaines années.

L'édition 2005 dresse un constat alarmant. 1998, 2002, 2003 et 2004 ont été les années les plus chaudes jamais enregistrées. Le changement climatique que subit l'Europe se produit à une échelle que l'on n'avait pas connue depuis 5 000 ans. Rien que durant l'été 2003, les glaciers alpins ont reculé de 10%. À ce rythme, les trois quarts des glaciers suisses auront disparu d'ici à 2050. Les températures moyennes ont augmenté en Europe de 0,95° C au cours du XX^e siècle et poursuivent leur progression.

"Même si nous limitons le réchauffement global à une augmentation de 2° C (objectif de l'Union), les êtres humains vivront dans des conditions atmosphériques qu'ils n'ont jamais connues avant. Il faut réduire davantage les émissions", prévient la directrice exécutive de l'AEE, Jacqueline McGlade.

L'empreinte de l'Europe

Le nouveau rapport de l'AEE estime que la législation communautaire mise en œuvre ces dernières années a réussi à améliorer l'état de l'environnement: le recyclage des

déchets a doublé et l'air et l'eau sont plus propres. Cela dit, notre mode de vie actuel annihile ces avancées. Nous vivons plus longtemps, nous voyageons davantage dans d'autres continents et nous importons également plus de ces continents. Il en résulte que l'empreinte écologique des Européens s'étend bien au-delà de nos frontières. Au sein même de l'Europe, de 1990 à 2000, le développement urbain a grignoté une superficie représentant trois fois la taille du Luxembourg. Quelque 75% de la population vit dans les 10% de zones urbanisées que compte l'Europe.

La diminution du smog et des pluies acides a contribué à améliorer la santé des citoyens européens, mais nous restons exposés, via les denrées alimentaires et les produits de consommation, à toute une série de polluants chimiques que nous ne soupçonnons pas.

Le rapport se base sur un ensemble de 37 indicateurs environnementaux pour évaluer l'état de l'environnement ainsi que l'impact des politiques. Les sujets couverts chapitre par chapitre vont de la vie marine et côtière à la biodiversité et aux écosystèmes, en passant par les aspects économiques. Une analyse pays par pays est également fournie, assortie d'une fiche par pays (*Country Scorecard*) basée sur 9 de ces indicateurs. On y découvre notamment que nous épuisons nos ressources naturelles (eau, stocks de poissons et sol) à un rythme trop rapide.

Mesures fiscales

Une étude Eurobaromètre a révélé que 70% des Européens considèrent que les questions écologiques sont aussi importantes que les questions économiques et

sociales. Selon l'AEE, les particuliers, les entreprises et les autres parties prenantes nécessitent un cadre au sein duquel ils peuvent prendre des mesures pour protéger notre environnement.

En analysant "ce que nous pouvons faire", le rapport prône des politiques cohérentes et à long terme, intégrées dans des domaines tels que l'agriculture, l'énergie, le logement, les transports et l'industrie. Il reconnaît l'importance des incitants financiers. Imposer des taxes écologiques bien conçues peut fonctionner, poursuit le rapport, et il convient d'éliminer les subventions qui desservent les intérêts environnementaux au profit d'un soutien aux pratiques durables et aux technologies efficaces.

"Les décideurs doivent adopter une vision à long terme" conclut Jacqueline McGlade. "Il faut progressivement abandonner les taxes sur la main-d'œuvre et les investissements et privilégier à la place les taxes sur la pollution et l'utilisation inefficace des ressources et de la terre. En proposant les incitants adéquats, ces réformes encourageront les investissements, l'innovation et la compétitivité. Cela a marché dans certains pays et secteurs. Agir maintenant pour se prémunir à l'avenir est une solution gagnante". ■

Pour plus d'informations

L'Environnement en Europe – Constats et perspectives 2005, Agence européenne pour l'environnement
http://reports.eea.eu.int/state_of_environment_report_2005_1/

Nouvelles publications de la Direction Générale de l'environnement



Compilation de projets LIFE-Nature 2005 (LIFE-Nature Projects 2005 compilation)

Catalogue, 55 pages, disponible en anglais uniquement au format PDF.

En 2005, le volet LIFE-Nature du programme LIFE a financé 54 projets de conservation de la nature pour un montant global de 69 millions d'euros. Ce qui représente environ 55% des coûts totaux des projets. Cette compilation détaille les

54 projets dans 20 pays et fournit des informations quant aux sites et aux espèces couverts, aux objectifs des projets et aux personnes de contact.

www.europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/lifenatcompilation_05_lowres.pdf



Compilation de projets LIFE-Pays tiers 2005 (LIFE-Third Countries Projects 2005 compilation)

Catalogue, 19 pages, disponible en anglais uniquement au format PDF.

En 2005, le volet LIFE-Pays tiers du programme LIFE a financé 15 projets de développement des capacités environnementales dans

les régions de la Méditerranée et de la Baltique pour un montant total de 6,3 millions d'euros. Ce qui représente environ 65% des coûts totaux des projets. Cette compilation détaille les 15 projets et fournit des informations quant au contexte, aux objectifs des projets et aux personnes de contact.

www.europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/lifetcycompilation_05_lowres.pdf



Compilation de projets LIFE-Environnement 2005 (LIFE-Environment Projects 2005 compilation)

Catalogue, 97 pages, disponible en anglais uniquement au format PDF.

En 2005, le volet LIFE-Environnement du programme LIFE a financé 89 projets d'innovation écologique pour un montant global de 71 millions d'euros. Ce qui représente environ 32% des coûts totaux des projets. Cette compilation détaille les

89 projets dans 17 pays et fournit des informations quant aux problèmes environnementaux couverts, aux objectifs des projets et aux personnes de contact.

www.europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/lifeenvcompilation_05_lowres.pdf

LIFE-Environnement 1992-2004 – L'excellence au service de l'innovation écologique (LIFE-Environment 1992-2004 – Demonstrating excellence in environmental innovation)

Brochure, 124 pages, disponible en anglais uniquement. Version papier disponible bientôt. ISBN 92-894-7451-3.

Cette édition spéciale de LIFE Focus dresse le bilan de 12 années de cofinancement de projets au titre de LIFE-Environnement. Entre 1992 et 2004, LIFE-Environnement a cofinancé plus de 1 400 projets dans différents domaines touchant une



multitude de thèmes environnementaux et contribuant à sensibiliser davantage le public et les décideurs au développement durable. La brochure décrit les résultats impressionnants obtenus dans ce cadre.

www.europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/bilanlife/lifeenv1992_2004_en.pdf

Natura 2000 – La nature de l'Europe dans vos mains (Natura 2000 – Europe's nature for you)

Brochure, 25 pages, uniquement disponible en anglais pour l'instant. Autres versions linguistiques disponibles bientôt – ISBN 92-894-9214-7. Numéro de catalogue KH-6605579-EN-C.

Natura 2000 est l'initiative la plus ambitieuse jamais entreprise pour sauvegarder la richesse du patrimoine naturel européen. Elle repose sur la création d'un réseau écologique regroupant quelque 18 000 sites à ce jour. Ensemble, ils couvrent près de 20% du territoire de l'Union européenne – une superficie comparable à celles de l'Allemagne et de l'Italie réunies.

Faites un geste pour l'environnement! Comportement à adopter pour un monde plus écologique

Brochure, 19 pages, disponible en 11 langues. ISBN 92-894-8489-6. Numéro de catalogue KH-6004644-FR-C.

Un guide convivial pour conseiller les citoyens qui souhaitent se montrer plus respectueux de l'environnement dans leur vie de tous les jours.



Sauf stipulations contraires, les publications peuvent être obtenues gratuitement via le site web: www.europa.eu.int/comm/environment/pubs/home.htm ou en contactant le Centre d'information (BU-9 0/11), DG Environnement, Commission européenne, B-1049 Bruxelles.

Sélection de Propositions et de Communications récentes

Ces documents sont disponibles sur la base de données EUR-Lex à l'adresse: <http://europa.eu.int/eur-lex/lex/fr/index.htm>

Il est possible de suivre les procédures interinstitutionnelles via la base de données Pre-Lex à l'adresse: <http://europa.eu.int/prelex/apcnet.cfm?cl=en>

- > Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil: Évaluation à mi-parcours du Règlement (CE) n° 1655/2000: LIFE (COM/2005/394 final)
- > Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen: Stratégie thématique sur la pollution atmosphérique. (COM/2005/446 final)
- > Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe (Directive CAFE). (COM/2005/447 final)
- > Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions: Réduction de l'impact de l'aviation sur le changement climatique. (COM/2005/459 final)
- > Document de travail de la Commission: "Mieux légiférer" et les stratégies thématiques pour l'environnement. (COM/2005/466 final)
- > Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen: Stratégie thématique pour la protection et la conservation du milieu marin. (COM/2005/504 final)
- > Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (Directive "Stratégie pour le milieu marin"). (COM/2005/505 final)
- > Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen: Rapport de la Commission concernant la mise en œuvre de la Directive 96/61/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC). (COM/2005/540 final)

Agenda

1^{er} janvier 2006

L'Autriche succède au Royaume-Uni à la présidence de l'Union européenne (jusqu'au 30 juin 2006)

9 mars 2006

Conseil "Environnement", Bruxelles, Belgique

13-17 mars 2006

Protocole de Carthagène sur la biosécurité: 3^e Conférence des Parties faisant office de Réunion des Parties (CdP/RdP-3), Curitiba, Brésil

20-31 mars 2006

Convention sur la diversité biologique: 8^e Conférence des Parties (CdP-8), Curitiba, Brésil

1^{er}-5 mai 2006

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants: 2^e Conférence des Parties, Genève, Suisse

1^{er}-12 mai 2006

Commission des NU pour le développement durable: 14^e Session (CDD-14), New York, États-Unis



Office des publications

Publications.eu.int